



Bonjour probleme avec mon employeur

Par **morel**, le **12/11/2008** à **07:51**

Etant assistantte maternelle depuis 15 ans j'ai du rompre un contrat le 1/10 pour non-respect au niveau des horaires et des conges payes par mon employeur. ce dernier a mis plus de 10 jours avant de verser mon salaire de septembre, et ne veut pas me fournir les papiers necessaires a la fin d'un contrat, nous allons aux prud'hommes le 13/11/2008 comme la maman m'a "dispensé" de faire les 15 jours de preavis me les doit-elle ? merci de votre reponse

Par **ROCCHI**, le **12/11/2008** à **10:30**

Oui, elle vous les doit, dans la mesure où c'est du fait de votre employeur que vous ne pouvez pas travailler pendant votre préavis.
Serez-vous assistée lors de l'audience devant le bureau de conciliation le 13 novembre prochain?

Par **morel**, le **12/11/2008** à **10:48**

merci de votre reponse mon mari vient avec moi et je lui ai donc pouvoir pour parler en mon nom merci de votre reponse

Par **morel**, le **12/11/2008** à **14:27**

combien de temps faudra t'il que j'attende le reglement de mon preavis ? demain le juge des prud'hommes signifiera a mon ex-employeur qu'il devra me regler sous un certain delai merci de votre reponse